

Compte-rendu du CTSD dématérialisé du 12 mars 2021

5 membres de l'administration : Mme Gérones-Troadec, Masneuf ; M. Mauny, Capdeville, Munier.

11 représentants du personnel (4 FSU, 2 UNSA, 2 SUD, 2 SNALC, 0 SNE, 1 FO).

Les représentant-es du personnel ont écrit des déclarations préalables, qui n'ont pas été lues ni discutées.

Infos et présentation de la carte scolaire

Le DASEN présente les données qu'il trouve intéressantes :

8,6 ETP supplémentaires. 2750 ETP au total dans les collèges.

39 postes fermés (contre 25 l'an dernier) dont 31 vacants. Les représentant-es des personnels soulignent qu'au vu de l'augmentation des effectifs, c'est lourd de conséquences, et que l'augmentation des heures supplémentaires aggrave la situation.

Il y aura 131 postes partagés, comme l'an dernier, soit 5 % du volume.

43 BMP en ETP (contre 71 l'an passé).

Environ 2000h en BMP sur le département actuellement.

95 % des postes créés sont sans complément de service.

CSD : 120 postes.

Le DASEN précise que l'administration n'a pas l'intention de stabiliser / créer des postes sur des temps partiels.

Berceaux stagiaires :

Il faut considérer deux types de stagiaires : les classiques à mi-temps ; et les contractants à 6h (AED pré-professionnalisation).

Classiques (mi-temps) : il faut les placer à proximité du domicile et des lieux de formation.

Contractants (6h) : il faut les placer en priorité à proximité des lieux de formation car ils pourront être en classe le matin, et en formation l'après-midi, par exemple...

Les représentant-es des personnels rétorquent que la circulaire du 6 novembre 2019 n°2019-156 ne précise pas que les AED doivent prendre des classes en responsabilité. Il est plutôt question « *d'enseignement de séquences pédagogiques complètes, notamment sur du remplacement* ».

Le DASEN défend la possibilité de prendre la classe, et s'en sert. Tous les syndicats contestent l'interprétation de la circulaire par le DASEN.

Cela accroît les difficultés dans les équipes de collèges : stagiaires + heures supplémentaires + options : cela sclérose les mutations, les organisations de service...

Suite au groupe de travail du 10 mars, l'administration procède à trois annulations de fermetures.

Un CTA est prévu le 24 mars. 12 emplois sont réservés aux ULIS pour l'académie, la répartition entre les départements est prévue au CTA (indicateur national : nombre d'ULIS pour 1000 élèves. Le département est très déficitaire...). Nous devrions avoir 5-6 ouvertures d'ULIS.

**Avis du CTSD : Unanimité des syndicats Contre (FO, SNALC, FSU, SUD, UNSA)
→ CTSD de repli le 23 mars à 14h.**

Questions diverses

SUD

1. Vacations dans le CASNAV :

Depuis l'an passé nous accompagnons des contractuels FLE qui sont menacés de voir leurs contrats transformés en contrats de vacation, et des vacataires FLE. Or depuis 2016 il ne doit plus y avoir de vacataires enseignant : ce statut est réservé à des intervenants extérieurs. La différence entre les deux est importante, en terme de statut, de salaire, et d'accompagnement des élèves (moins d'heures et pas de suivi par les vacataires). C'est donc à la fois une dégradation des conditions de travail de ces personnels inacceptable et un désengagement de l'EN par rapport à l'enseignement FLE. Cette situation n'étant pas légale, nous avons alerté vos services mais cette année cela perdure. Pouvez-vous apporter des précisions sur cette anomalie administrative ? Et concernant les enseignants titulaires en français qui ont la certification FLE : vont-ils bien continuer à exercer en FLE ?

→ Pas de décalage entre besoins et moyens affectés. L'équipe du CASNAV ne demande rien.

→ Sur la situation administrative : cela relève de la gestion académique (M. Bianchi au rectorat). Le DASEN ne sait pas répondre mais a transmis la question.

2. AED en pré-professionnalisation :

L'implantation des postes et les dotations de moyens prévoient de positionner les neuf AED en 3^{ème} année de pré-professionnalisation en responsabilité pour 6 heures / semaine à la rentrée 2021. Pouvez-vous nous communiquer le nombre d'AED en pré-professionnalisation actuellement en 1^{ère} année, et qui seront donc concernés par le dispositif à la rentrée 2022 ?

→ Le DASEN élude la question. Au moment indiqué, il faudra aussi considérer les AED pré-professionnalisation en lettres et anglais en plus de maths.

3. Tests salivaires :

En prévisions des vacances de Noël, M. Blanquer avait annoncé fin novembre vouloir réaliser 1 million de tests antigéniques. En réalité, ce sont à peine 10 000

tests qui ont été effectués, soit 1 % de l'annonce ministérielle.

Concernant l'annonce des 300 000 tests salivaires / semaine, prévus d'abord pour la mi-mars (dans trois jours), puis fin mars, pouvez-vous nous dire comment s'effectue le déploiement de la campagne sur le terrain :

- *nombre de médiateurs LAC recrutés / restant à recruter ?*
- *établissements et écoles ciblés en priorité par rapport à la présence du virus ?*
- *combien d'établissements et écoles par semaine ?*
- *rotation des établissements et écoles testés ?*

→ 28 ETP de médiateurs Lutte Anti Covid (LAC) en cours de recrutement à finaliser aujourd'hui (325 candidatures).

→ Il y a une campagne de tests itératifs pour suivi épidémiologique + ciblage des écoles et établissements en croisant deux types de données :

- les données ARS / Préfet : Lunel, Béziers, Pays de l'Or

- les données ARS / médecin conseiller technique du rectorat (docteur Hadji), en réactivité à l'apparition de foyers.

→ Il y aura aussi une campagne d'auto-prélèvement bientôt pour les élèves en capacité. A l'heure actuelle, il y a environ 1800 tests / semaine.

→ Le nombre d'écoles et d'établissements ciblés par semaine est très variable, et fonction des critères énoncés précédemment.

L'UNSA fait part de difficultés sur centre Hérault et Biterrois (cas positifs + cas contacts). Exemple de l'école de Pouzolles.

→ Oui, quelques augmentations dans le premier degré. C'est logique vu le taux d'incidence dans certains secteurs du département (quelques quartiers de Montpellier, Lunel, Biterrois...).

4. Création d'un collège sur Maraussan et resectorisation :

L'implantation d'un collège sur cette zone est-elle toujours prévue ? Va-t-elle conduire à la transformation de la cité scolaire Henri IV en simple lycée, par le biais de la resectorisation des élèves ? Par ailleurs nous nous inquiétons des conséquences en terme de ségrégation sociale pour les élèves du centre de Béziers : qu'est-il envisagé pour amoindrir la perte de mixité sociale ?

→ Oui. 3 collèges ouvriront d'ici 2024 : Port Marianne en 2022, Maraussan et un collège en périphérie de Juvignac en 2024. Il y aura un travail de sectorisation pour désengorger le centre ville de Béziers, très tendu (encore un peu de place à Krafft). La réunion de sectorisation pour Port Marianne a lieu vendredi prochain. Il y aura bien maintien d'une cité scolaire collège + lycée à Henri IV.

5. Cas de Covid à l'école de Pouzolles

Nous avons été alertés de la fermeture complète de l'école de Pouzolles, pour une durée indéterminée, à cause de la contamination massive d'élèves et enseignants au coronavirus. Pouvez-vous nous éclairer sur l'apparition et la prise en charge de ce foyer de contamination ? Comment s'organise la coordination entre la DSDEN, l'ARS, la mairie, les personnels et les usagers de l'école ?

→ Fermeture pour 7 jours, pour cause de contamination massive d'élèves et enseignants. Le DASEN cible les temps conviviaux (repas de midi). Les données sont croisées entre l'EN (médecin conseiller technique du Rectorat Isabelle Hadji) + ARS pour proposer la fermeture de classe (décision du DASEN) ou d'école (validation du Préfet). La

communication est aussi organisée : si une école est touchée, 6 courriers différents pré-rédigés sont transmis au directeur pour l'aider auprès des parents.

Autres syndicats

Ruptures conventionnelles :

→ 3 académies couvrent plus de 50 % des demandes de ruptures conventionnelles, dont celle de Montpellier et particulièrement l'Hérault (chiffres ministériels). Analyse ?

Pas d'analyse, car le DASEN n'a pas connaissance de ces données.

Recrutement d'AESH référents ?

→ Non, pas prévu.

Malgré l'augmentation des PIAL et du nombre d'AESH ?

→ Les AESH « experts » ont un volume horaire adapté pour tutorer les débutants. C'est prévu dans leur service, par le coordonateur du PIAL. Pas de rémunération spécifique prévue, puisque missions dans le contrat et volume horaire dédié.